

Le milieu communautaire sherbrookoïse

IMPACT ET ÉVOLUTION
BERNARD BEAUSOLEIL CHARTRAND

RENOUVEAU SHERBROOKOIS

Table des matières

Liste des abréviations	2
Introduction.....	3
Historique au Québec	4
Le milieu communautaire québécois.....	8
Relation avec la Ville de Sherbrooke	11
Les organismes communautaires sherbrookoïses	15
Les difficultés actuelles	19
Conclusion	23
Bibliographie.....	24
Annexes	26

Liste des abréviations

ACEF : Associations coopératives d'économie familiale

AFEAS : Association féminine d'éducation et d'action sociale

AG : Assemblée générale

CABS : Centre d'action bénévole de Sherbrooke

CDC : Corporation de développement communautaire

CDEC : Corporation de développement économique communautaire

CDESC de Rock Forest : Corporation de développement économique, social et communautaire de Rock Forest

COCQ : Coalition des organismes communautaires du Québec

CRE : Conseil régional de l'environnement

CSRS : Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

FFQ : Fédération des femmes du Québec

FJE : Forum jeunesse Estrie

FLAC : Fondation Lucie et André Chagnon

FRAP : Front d'action politique

FSM : Forum social mondial

MAMROT : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

MSSS : Ministère de la santé et des services sociaux

PACE : Programme d'action communautaire pour les enfants

PSOC : Programme de soutien aux organismes communautaires

RHDCC : Ressources humaines et Développement des compétences Canada

ROC : Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie

RRSSS : Régies régionales de la santé et des services sociaux

SACAIS : Secrétariat à l'action communautaire autonome et à l'innovation sociale

Introduction

Au Québec, l'Église catholique a longtemps prodigué une grande partie des services sociaux à la population. L'État a pris le relais à partir de la Révolution tranquille. Toutefois, face à un certain échec de l'État-providence à combler les besoins sociaux de la population, le milieu communautaire apparaît maintenant comme une piste de solution.

Huit critères définissent l'action communautaire selon la Table nationale des corporations de développement communautaire (CDC), la Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire de 2001 et le Portrait des organismes communautaires de Sherbrooke en 1998-1999. Il faut que l'organisme ait 1) une cible définie selon une problématique sociale, 2) une mission, 3) des objectifs, 4) des valeurs «communautaires», 5) une entité collective composée d'individus, 6) des fins non-lucratives, 7) une assemblée générale (AG) et un conseil d'administration (CA), et 8) une implication des membres et des bénévoles¹.

Les organismes communautaires ne font pas partie de l'économie sociale puisque celle-ci nécessite une viabilité financière. Par cette définition, les coopératives ne font donc pas partie des organismes communautaires. Cependant, tant l'économie sociale que les organismes communautaires sont inclus au sein du « tiers secteur » qu'on définit comme toute activité économique à l'intersection du secteur privé et du secteur public qui agit dans une perspective sociale. Afin de comprendre l'importance et l'apport du milieu communautaire à Sherbrooke, nous commencerons par décrire l'évolution de ce secteur au Québec au cours des 60 dernières années. Puis, nous décrirons la relation qui existe entre le milieu communautaire québécois et les deux paliers gouvernements. Par la suite, nous nous pencherons sur les actions entreprises par la Ville de Sherbrooke en vue de soutenir le secteur communautaire. Enfin, nous porterons notre regard sur les différents

¹ MERCIER, Clément; MÉTIVIER, Annick, Action intersectorielle et développement local à Sherbrooke : impacts et perspectives pour l'action communautaire, Sherbrooke, Moisson-Estrie, 2003, [En ligne], p.39., http://www.santeestrie.qc.ca/sante_publicque/direction/documents/Action_intersectorielle_et_developpement_local_1999-2001.pdf (page consultée le 14 décembre)

organismes communautaires de Sherbrooke et nous tenterons de dresser un portrait de leurs difficultés actuelles.

Historique au Québec

Les historiens considèrent généralement que le Québec est entré dans l'ère industrielle au milieu du 19^e siècle. L'exode rural et l'urbanisation croissante qui accompagnent le phénomène ont cependant créé plusieurs nouveaux besoins sociaux tellement les salaires et les conditions de vie étaient médiocres. Par conséquent, les institutions traditionnelles de charité ont été rapidement débordées. Dans les années 40, on voit l'émergence du mouvement d'action catholique qui est considéré comme l'ancêtre des organismes communautaires actuels. Ce mouvement a touché tous les pans de la société, étant présent chez les ouvriers, les étudiants, les femmes et les agriculteurs. Certains de ces groupes ont été à la base des premières coopératives d'habitation au Québec.

En 1960, la Révolution tranquille débutait alors que l'équipe de Jean Lesage entrait au pouvoir avec l'objectif que l'État québécois suive le modèle occidental qui tendait alors vers l'État-providence. L'année suivante, le ministère de la Famille et du Bien-être social est créé alors qu'il faut attendre jusqu'en 1964 pour que le ministère de l'Éducation voit le jour. Le programme d'aide sociale, qui est encore en place aujourd'hui, est mis sur pied en 1969 et comporte une série de mesures dans une seule politique². Au niveau des organismes communautaires, plusieurs institutions apparaissent au cours de cette décennie, inspirées par l'idéologie de la participation citoyenne. On parle des Associations féminines d'éducation et d'action sociale (AFEAS), de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), des Associations coopératives d'économie familiale (ACEF) qui sont toujours sur pied près de 50 ans plus tard. Des comités de citoyens par quartier sont aussi mis sur pied, mais ils sont surtout situés en milieu urbain défavorisé.

² LAVOIE, Jocelyne; PANET-RAYMOND, Jean, La pratique de l'action communautaire, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2014, p.13.

À partir de 1968, une certaine radicalisation est perceptible dans le milieu communautaire car plusieurs membres sont désillusionnés par la Révolution tranquille. Selon Favreau et Hurtubise (1991), beaucoup d'activistes d'ultragauche ont subordonné l'action communautaire pour l'action politique, ce qui a eu pour conséquence de déstabiliser et même de tuer plusieurs organismes. Aux élections municipales de 1970, on retrouve d'ailleurs le Front d'action populaire, un parti municipal montréalais dont la base militante provenait du secteur communautaire. Cette formation progressiste composée de comités d'action politique par quartier ne fit cependant élire personne face au maire Jean Drapeau qui réussit à faire associer ce parti au FLQ.

Suite au rapport de la commission Castonguay-Nepveu qui allait mener à une vaste réforme du réseau socio-sanitaire, le ministère des Affaires sociales est créé en 1970. Les premiers CLSC sont apparus peu après, avec le mandat de soutenir le développement de la communauté dans laquelle ils sont établis. Une autre nouveauté favorable au milieu communautaire est le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) institué en 1973 qui deviendra capital pour le financement des organismes communautaires liés au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). La même année, Bourassa créa le Conseil du statut de la femme, reconnaissant de facto la revendication identitaire féministe. Puis, sous le premier gouvernement Lévesque, c'est au tour du Secrétariat à la condition féminine de voir le jour.

La décennie 80 débuta avec une crise économique sans précédent au Québec depuis les années 30, avec un taux de chômage qui atteignait plus de 14%. Les jeunes étant particulièrement touchés, on assista à la multiplication des maisons d'hébergement jeunesse. Pour lutter contre la crise, le gouvernement lança les premières Corporations de développement communautaire (CDC). Le tout nouveau Regroupement autonome des jeunes (RAJ) se lança, quant à lui, dans la lutte pour la parité de l'aide sociale pour les 18-30 ans. Cette période est aussi celle de la multiplication des regroupements et des tables d'organismes. On note ici l'expérience ambitieuse de la Coalition des organismes communautaires du Québec (COCQ) qui a été en activité de 1985 à 1991. À l'interne, le milieu communautaire est en train de se professionnaliser alors que les salariés y

deviennent de plus en plus nombreux, ce qui a des effets néfastes sur la participation des membres.

Au milieu des années 80, le milieu communautaire se veut l'alternative au retrait de l'État qui, lui, est bien disposé à se décharger de certains secteurs tant sa situation budgétaire va mal. Les sommes octroyées aux organismes communautaires vont donc rapidement croître. Le PSOC qui distribuait une mince enveloppe de 1.2M \$ en 1977-1978 va s'envoler jusqu'à être une part non négligeable du budget. En effet, nombreux sont les organismes sans but lucratif qui s'ajoutent à ce programme chaque année; en 10 ans, les sommes ont augmenté de 920%. À tel point qu'en 1987, ce programme à lui seul correspondait à 40% de toutes les sommes reçues par le milieu communautaire québécois³. Alors que les crédits fédéraux constituaient auparavant leur première source de financement, le PSOC s'impose désormais et ne fera que croître par la suite. C'est également au cours de cette même période que Centraide devient progressivement la première source philanthropique des organismes communautaires. Néanmoins, le financement des organismes communautaires reste déficient comme l'atteste le Rapport Rochon en 1988. La commission du même nom fait aussi état d'une complémentarité piégée, ce qui signifie que les organismes communautaires mettent de côté leur mission fondamentale pour suivre les objectifs du gouvernement en échange de financement.

Si les années 80 étaient celle de la crise de l'État-providence, les années 90 correspondent à la victoire du capitalisme. Au début de la décennie, une nouvelle crise économique s'amorce, mettant à rude épreuve les budgets des États québécois et canadien. Conséquemment, le gouvernement Chrétien a choisi de détourner une bonne partie de l'assurance-chômage pour équilibrer les finances fédérales et de couper massivement dans les transferts aux provinces. Ces coupures dans les transferts affectent surtout le MSSS, l'éducation postsecondaire et le logement social, ce qui a évidemment eu comme conséquence d'alourdir les besoins sociaux. Néanmoins, cette période compte plusieurs avancées favorables au secteur communautaire. On compte tout d'abord la réforme Côté

³ JETTÉ, Christian, Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2008, p.235.

en 1991 qui permet une meilleure reconnaissance du tiers secteur, en particulier sur le plan régional. Cette réforme a aussi pour effet d'octroyer au milieu communautaire des sièges aux CA des Régies régionales de la santé et des services sociaux (RRSSS). À partir de 1995, l'objectif du déficit zéro va mener au fameux «virage ambulatoire». Des coupures massives dans les budgets ont suivi et touché de plein fouet la fonction publique, notamment les médecins et les infirmières. La désinstitutionnalisation de nombreux patients ajoute un poids supplémentaire⁴ sur le milieu communautaire et Québec prend de nouvelles mesures pour compenser cette nouvelle charge. Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et à l'innovation sociale (SACAIS) fut mis sur pied avec le mandat de coordonner l'action de l'État à l'égard du milieu communautaire. La nouvelle entité dispose du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome. Les Centre locaux de développement (CLD) apparaissent en 1998 et une partie de leur mandat comprend le soutien du milieu communautaire; les CLD ont récemment été abolis. En 2001, Québec adopte sa Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, avec comme conséquence que le milieu communautaire s'institutionnalise davantage et reçoit de nouvelles sommes d'argent. L'année suivante, le gouvernement oblige les villes fusionnées à se doter d'un plan de développement social et communautaire. Quant au PSOC, il croît de 197% entre 1991 et 2001. Les deux sommets socioéconomiques de 1996 ont constitué une avancée symbolique importante pour le milieu communautaire. Pour la première fois, des organismes communautaires sont inclus dans la concertation nationale du Québec en compagnie de l'État, du secteur privé et des syndicats. La création des Chantiers de l'économie sociale devenus permanents constitue un autre signe que le tiers secteur atteint désormais une reconnaissance certaine.

Avec le protocole de Kyoto adopté en 1997 et la multiplication des partis verts en Occident, l'écologisme a le vent dans les voiles et cela est également visible au niveau communautaire. D'ailleurs, les conseils régionaux de l'environnement (CRE) sont reconnus publiquement par Québec en 1995 alors qu'au tournant du millénaire, les

⁴ LAVOIE, Jocelyne; PANET-RAYMOND, Jean, La pratique de l'action communautaire, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2014, p.41.

organisations *Eau secours* et *Fondation Rivières* apparaissent dans le paysage québécois. La politique familiale ou nataliste du gouvernement péquiste de l'époque mène à la création des CPE. Cette nouvelle priorité du gouvernement se traduit aussi par un développement des organismes communautaires centrés sur la famille à travers des ententes de service avec Québec. En région, Solidarité rurale est mis sur pied grâce à l'Union des producteurs agricoles (UPA) afin de militer en faveur de la revitalisation des régions.

Le milieu communautaire québécois

La multiplication des «fronts» des années 90 était née d'une attitude plus conflictuelle. Désormais, le terme plus actuel est «solidarité» et correspond à un tempérament moins frondeur au sein du milieu communautaire. Le Québec se distingue dans le monde par son modèle de concertation et le milieu communautaire ne fait pas exception. Même au sein du Canada, la Belle Province apparaît comme ayant des rapports plus égalitaires entre l'État et le tiers secteur. Le résultat est que le milieu communautaire du reste du Canada est davantage redevable au gouvernement alors que le nôtre se sent plus imputable face à ses membres et à la communauté. Le modèle québécois de concertation se traduit par un financement important de la mission des organismes communautaires plutôt que des ententes de services. Pour 2004-2005, la portion de la mission globale, ou du financement sans contrepartie, est estimée à 50% du financement total. À la même période, la part du financement de la mission en santé et services sociaux atteint même plus de 70%. Même si certains voient une cassure dans la réingénierie de l'État que Jean Charest proposait en 2003, la logique d'État partenaire aurait perduré jusqu'à aujourd'hui⁵. Certes, les quatre sièges réservés au milieu communautaire au sein des CA des RRSSS ont été réduits à un seul siège sous sa gouverne⁶. Ces RRSSS sont maintenant intégrées aux Centres intégrés (universitaires) de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS) avec les CHSLD et les CLSC. De plus, la participation citoyenne

⁵ MORIN, Paul (2015). Entrevue menée par Bernard Beausoleil Chartrand, le 8 décembre au CSSS d'Youville, Sherbrooke, dans le cadre de cette note de recherche.

⁶ PROULX, Jean; SAVARD, Sébastien, Les organismes communautaires au Québec : de la coexistence à la complémentarité, Cahiers de LAREPPS, Juin 2012, p.3.

aux CA des centres régionaux de développement (CRD) est maintenant terminée. Néanmoins, on compte plusieurs avancées lors des dernières années, dont le Cadre de référence venu instituer le financement via la SACAIS sur une base triennale en 2004. Cependant, en 2015, Québec a choisi de modifier le tout et d'établir les ententes de financement à 18 mois.

Le milieu communautaire québécois a joué un rôle politique important de contestation depuis le début du siècle. On pense ici au mouvement écologique qui triomphé des projets gouvernementaux du Suroît (2005), du Mont-Orford (2008) et des gaz de schiste (2010). Le 22 avril 2012, la manifestation pour la journée de la Terre en pleine grève étudiante a mené à une impressionnante marche de 150 000 à plus de 350 000 personnes selon les sources, établissant ainsi un record au pays. D'une certaine manière, on peut considérer Québec solidaire comme un parti émanant essentiellement du milieu communautaire. Françoise David a fait toute sa carrière dans le milieu communautaire, toute comme sa députée Manon Massé et Amir Khadir qui s'est lui-même beaucoup investi dans divers groupes. En 2002, Françoise David et Manon Massé lancent D'abord solidaires, un mouvement d'éducation populaire en réaction à la montée de la droite incarnée, selon elles, par l'ADQ. Deux plus tard, cette organisation laisse la place à Option citoyenne qui fusionnera avec l'Union des Forces progressistes d'Amir Khadir en 2006, créant ainsi Québec solidaire.

Alors que le premier Forum social mondial (FSM) a eu lieu à Porto Allegre (Brésil) en 2011, l'édition 2016 se tiendra du 9 au 14 août à Montréal. Ce grand rendez-vous international des altermondialistes est considéré comme le pendant de gauche du Forum économique mondial qui lui, se tient toujours à Davos. Chaque édition compte plusieurs dizaines de milliers de participants et au moins 1 000 activités⁷. Il est intéressant de constater que c'est la première fois qu'une ville d'un pays occidental accueillera le FSM, bien qu'il en soit rendu à la 15^{ème} édition.

⁷ Forum social mondial, À propos du Forum social mondial, 2015, [En ligne], <https://fsm2016.org/sinformer/a-propos-du-forum-social-mondial/> (page consultée le 11 décembre)

Revenons à présent à la première source de financement du secteur communautaire : le PSOC. L'apport total de ce programme aux organismes communautaires a atteint 498.9M \$ de dollars en 2012-2013. De ce chiffre, seuls 14.4M \$ sont allés à des organismes nationaux. Pour cette même période, 3 446 groupes se sont partagé le montant total. Cinquante-sept (57%) de ce demi-milliard est attribué à 6 des 35 catégories : la santé mentale (21%), la violence envers les femmes (14%), le maintien à domicile (7%), les maisons de jeunes (7%), les centres de femmes (5%) et les personnes démunies (4%). L'augmentation annuelle du financement depuis 1997-1998 à 2012-2013 est de 7.2%. Cependant, cette augmentation n'est que de 5.2% entre 2005-2006 et 2012-2013, et de 4% à partir de 2009. De 2005 à 2013, c'est la catégorie «hommes en difficulté» qui a connu la plus forte croissance avec 33% par année. Les autres catégories en forte hausse sont la lutte au cancer, les agressions à caractère sexuel et la déficience physique. A partir de l'arrivée de Jean Charest au pouvoir, la proportion du PSOC est restée à peu près la même par rapport au budget total du MSSS, soit environ 1.5%⁸. Il y a deux ans, 129 organismes communautaires estriens ont reçu un montant de 18 797 811 \$ via ce programme. L'Estrie a reçu 3.9% du total du PSOC, soit le poids de sa population par rapport à celle du Québec.

En 2004-2005, le PSOC représentait 336M\$. L'aide totale de tous les ministères québécois atteignait 631M\$ et touchait près de 6 000 organismes communautaires. Si le PSOC représente plus de la moitié du total, les 295M\$ restant ont été distribués à travers quantité d'institutions publiques. On pense ici à Emploi-Québec avec son programme d'insertion professionnelle. Souvent, il s'agit de concierges ou d'aide-éducatrices. Le milieu éducatif constitue une autre ressource potentielle pour les organismes communautaires. Que ce soit à travers les commissions scolaires, les cégeps ou les universités, les étudiants en stage comme les professeurs peuvent constituer d'intéressantes ressources humaines. Les prêts de locaux à faible prix sont aussi très appréciés. Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) occupe aussi un rôle appréciable en étant le pourvoyeur des

⁸ Ministère de la santé et des services sociaux, Portrait sommaire : subventions gouvernementales aux organismes communautaires, 2013, [En ligne], <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2326441> (page consultée le 10 décembre)

Corporations de développement économique communautaire (CDEC). En 2014, on estimait que 350 organisateurs communautaires travaillaient au sein des CSSS. Actuellement, la loi 112 de 2002 ou Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale est en voie d'être renouvelée et en est à l'étape des consultations publiques. Il serait étonnant que des sommes majeures accompagnent ce renouvellement⁹.

Au niveau fédéral, Patrimoine Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) sont d'importantes sources de financement pour le milieu communautaire. Pareillement, Santé Canada a un rôle de premier plan dans la création de projets pilotes ainsi que dans la prévention. Quant au Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE), il vise à soutenir les organismes familiaux et les centres d'éducation populaire en milieu défavorisé. Même si l'État canadien avance en ce qui a trait à la reconnaissance des organismes communautaires, le gouvernement Harper a limité la capacité des organisateurs communautaires à embaucher des étudiants durant l'été.

Du côté philanthropique, il y a des fondations familiales notables telles que celle de la famille Bronfman ou celle d'entreprises comme la fondation Marcelle et Jean Coutu. Nous verrons plus loin que l'aide financière octroyée par les fondations privées peut parfois créer des tensions. D'autre part, il est possible, pour un organisme communautaire, de monter sa propre fondation¹⁰. Cela permet de séparer les activités plus militantes des collectes de fonds. Il devient aussi plus facile d'émettre des reçus de charité avec un tel statut.

Relation avec la Ville de Sherbrooke

De 2000 à 2009, la proportion d'Estriens recevant de l'aide sociale est passée de 9.3% à 8.2% personnes soit une diminution de 1.1%. Entre 1997 et 2007, le taux d'habitants de

⁹ MORIN, Paul (2015). Entrevue menée par Bernard Beausoleil Chartrand, le 8 décembre au CSSS d'Youville, Sherbrooke, dans le cadre de cette note de recherche.

¹⁰ LAVOIE, Jocelyne; PANET-RAYMOND, Jean, La pratique de l'action communautaire, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2014, p.366.

la région à faible revenu a pourtant augmenté 12.1% à 12.4%¹¹. En lien à cela, Santé Québec a estimé à 6% les ménages en Estrie qui ont été touchés par l'insécurité alimentaire en 1998. Pour ceux à faibles revenus, le chiffre grimpe à 22% et on atteignait même les 27% pour les individus sans emploi. Ces chiffres amènent le constat que la pauvreté ne semble pas reculer alors que le nombre d'assistés sociaux décroît. Cependant, le taux de chômage et le taux d'activité ont augmenté vers la même période. Ce qui fait penser que la diminution du nombre d'assistés sociaux n'est pas uniquement due aux compressions budgétaires, mais aussi à cause d'un marché de l'emploi plus vigoureux.

En 1996, la Ville de Sherbrooke se donne une politique touchant directement le milieu communautaire, soit *L'action communautaire de la Ville de Sherbrooke : orientations et cadre d'action*¹². Dans le milieu communautaire sherbrookoïse, la fusion de la ville a été perçue par plusieurs comme l'occasion de s'attaquer à la pauvreté du centre-ville. En tant que nouvelle ville fusionnée et mandatée par Québec pour avoir une politique de reconnaissance de ces organismes, Sherbrooke adopte deux importants documents. Ainsi, la Politique de développement social et communautaire est mise sur pied en 2008 par le comité de la ville portant le même nom. Après une brève analyse socio-économique du milieu et un énoncé de valeurs, le document vient mettre en place les 9 champs d'activités de cette politique. Ces champs d'activités sont identiques dans la Politique d'admissibilité des organismes et énoncé de partenariat de la Ville de Sherbrooke de 2009. Il s'agit de 1) la vie communautaire, 2) la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, 3) le logement, 4) la sécurité, 5) la mobilité des personnes, 6) l'intégration des personnes handicapées, 7) l'immigration, 8) le développement urbain et 9) le sport, la culture et les loisirs. Les deux politiques sont le fruit du travail du Comité de développement social et communautaire, et de plusieurs partenaires locaux. L'actuelle présidente du comité est la conseillère municipale Diane Délisle. Les échevins

¹¹ Ministère de l'emploi et la solidarité sociale, Le Québec mobilisé contre la pauvreté : la région de l'Estrie, 2011, [En ligne], http://www.messs.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_Profil_Estrie.pdf (page consultée le 15 décembre)

¹² Ville de Sherbrooke, «Politique d'admissibilité des organismes et énoncé de partenariat de la Ville de Sherbrooke», 2009, [En ligne], p.6, https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/democratie/brochure_partenariat.pdf (page consultée le 24 novembre)

Pierre Tardif et Nicole A. Gagnon y siègent aussi et on compte au moins deux représentants communautaires parmi les 18 membres.

Sur la page «Organismes» du site internet de la Ville de Sherbrooke, on ne compte cependant que 4 catégories d'organismes communautaires reconnus au niveau municipal et ces catégories sont elles-mêmes subdivisées en 21 sous-catégories. Le volet communautaire compte le plus grand nombre de groupes (176), le volet culturel est bon deuxième avec 96 organisations, le volet sportif et récréatif en compte 78, et le volet socioéconomique n'en contient que deux, pour un nombre total de 352 organismes reconnus localement¹³. En 2007, on parlait plutôt d'environ 120 organismes communautaires reconnus, en plus de 47 entreprises d'économie sociale¹⁴. Cette progression marque toute l'importance qu'accorde la Ville de Sherbrooke à identifier ses partenaires locaux.

Pour se faire reconnaître par la ville, un organisme doit être une OSBL dont le siège social est à Sherbrooke et œuvrant dans un secteur reconnu. Il doit compter un an de vie minimum, la présence d'un CA et la tenue d'une assemblée générale annuelle sont requis, et il doit se différencier des autres organismes déjà admis. Les autres exigences sont plus générales : être public et démocratique, être capable d'assumer des responsabilités, être sanitaire et sécuritaire, et enfin, ne faire aucune discrimination. Le service municipal concerné doit valider la demande de l'organisation et c'est seulement après cette approbation que le nouvel organisme communautaire reconnu peut faire des demandes de subvention ou signer des ententes en vue d'un mandat.

Les efforts financiers de Sherbrooke envers le milieu communautaire ont crû au cours des années : les montants versés aux organismes sont passés de 250 000\$ à 276 000\$ de 2014 à 2015, et la somme augmentera de 27 000\$ en 2016. Ainsi, l'engagement électoral de

¹³ Ville de Sherbrooke, «Organismes de la Ville de Sherbrooke», Sherbrooke, 2015, [En ligne], https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/citoyen/organismes/organisme/list/Category/org_category/ (page consultée le 10 décembre)

¹⁴ Ville de Sherbrooke, «Politique de développement social et communautaire», Sherbrooke, 2008, [En ligne], https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/democratique/poldevsocial_final_fr.pdf (page consultée le 24 novembre)

2013 du Renouveau sherbrookoise d'ajouter 50% en 4 ans à l'enveloppe destinée au milieu communautaire semble être sur la voie de se concrétiser. La Ville versera aussi 160 600\$ en 2016 à la CDEC. De son côté, la Corporation de développement économique, social et communautaire de Rock Forest (CDESC) recevra 169 500\$ l'an prochain.

L'objectif du déficit zéro du gouvernement québécois et les compressions budgétaires qui y sont associées ont eu leur effet en Estrie. En effet, le nombre total de visites au programme de dépannage alimentaire de la région a progressé de en 4 414 à 7 397 en un an seulement, soit une augmentation de 37%¹⁵. Malgré des besoins sociaux croissants, Québec a aboli les Conférences régionales des élus. Le Forum jeunesse Estrie (FJE), financé en grande partie par la Conférence régionale des élus, a dû, à son tour, fermer ses portes. Conséquemment, Juripop Estrie, qui était bénéficiaire des deux autres organisations, n'a eu d'autre choix que de disparaître. Il est à noter que le FJE finançait de nombreux autres groupes, dont la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue, le GRIS Estrie, des centres de loisirs et des maisons de jeunes. Un sondage auprès d'utilisateurs des services alimentaires communautaires à Sherbrooke à la fin des années 90 nous apprenait que ceux-ci utilisent environ 7.4 organismes par année. On peut ainsi mieux comprendre l'effet domino que la disparition d'un organisme actif peut entraîner. Plusieurs groupes ont accru leurs services à travers le temps à Sherbrooke. On pense, entre autres, à la fondation Rock-Guertin qui, à l'origine, était en activité 4 mois par année et est aujourd'hui ouvert à l'année longue.

En ce moment, il y a un travail de redéfinition du secteur de loisirs à la Ville de Sherbrooke. Il y serait notamment question de faire un pont entre les agents de loisirs et les organisateurs communautaires des CSSS¹⁶. On compte également plusieurs projets de revitalisation dans des quartiers moins favorisés comme le Centre-Sud, Jardins-Fleuris et Ascot. D'ailleurs, l'organisme Ascot en santé en partenariat avec le programme Avenirs

¹⁵ QUIRION, René-Charles, «Hausse des demandes d'aide à Moisson Estrie», La Tribune, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/la-tribune/sherbrooke/201511/18/01-4922295-hausse-des-demandes-daide-a-moisson-estrie.php> (page consultée le 15 décembre)

¹⁶ MORIN, Paul (2015). Entrevue menée par Bernard Beausoleil Chartrand, le 8 décembre au CSSS d'Youville, Sherbrooke, dans le cadre de cette note de recherche.

d'enfants de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) aurait un projet d'envergure à annoncer en 2016. Malgré une ambiance un peu morose dans le milieu communautaire, de nouveaux organismes continuent de naître à Sherbrooke. Néanmoins, certains travailleurs communautaires se plaignent que le financement en Estrie serait octroyé davantage par des ententes de services alors que la Montérégie aurait plutôt un financement à la mission. Au quotidien, la Ville de Sherbrooke et ses arrondissements peuvent être très utiles aux organismes communautaires en prêtant des locaux et des ressources matérielles¹⁷.

Les organismes communautaires sherbrookoïsis

Le territoire sherbrookoïsis compte quelques centaines d'organismes communautaires et cette section pourrait facilement être une longue liste; elle s'en tiendra à identifier d'importants regroupements ou des organismes représentatifs du milieu. À ce propos, la CDEC et la CDC constituent des lieux de concertation importants pour le milieu communautaire sherbrookoïsis, mais encore faut-il savoir les différencier. La CDC fait partie des 59 membres de la CDEC, tout comme des organismes communautaires, des entreprises d'économie sociale, des représentants du milieu des affaires, un syndicat, quatre citoyens et la conseillère municipale Nicole Aubin Gagnon. La CDEC agit comme fiduciaire-mandataire pour des projets de développement comprenant le Salon Priorité-Emploi Estrie. Ses principaux bailleurs de fonds sont Développement économique Canada et Sherbrooke Innopole¹⁸. La corporation offre également une dizaine de formations ainsi que le programme Jeunes volontaires qui sont financés par Emploi-Québec. Créée en 1998, elle collabore étroitement avec la Coopérative de développement régional de l'Estrie afin de suivre, concerter et conseiller les coopératives sherbrookoïsis. La CDEC de Sherbrooke est membre du Regroupement des CDEC du Québec en compagnie de 12 autres CDEC. De plus, elle possède un fonds de soutien aux entreprises d'économie sociale.

¹⁷ MERCIER, Clément; MÉTIVIER, Annick, Action intersectorielle et développement local à Sherbrooke : impacts et perspectives pour l'action communautaire, Sherbrooke, Moisson-Estrie, 2003, [En ligne], p.83., http://www.santeestrie.qc.ca/sante_publicque/direction/documents/Action_intersectorielle_et_developpement_local_1999-2001.pdf (page consultée le 14 décembre)

¹⁸ Corporation de développement économique communautaire de Sherbrooke, Sherbrooke, 2015, [En ligne], <http://www.cdec-sherbrooke.ca/cdec> (page consultée le 23 novembre)

Quant à la CDC de Sherbrooke, elle est née en 1996 avec 20 organismes fondateurs. À la base, c'était un projet qui a été élaboré à la Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie, un autre regroupement d'organismes communautaires toujours actif de nos jours. Dès 2003, la CDC commence à recevoir un financement récurrent tandis que son membership atteint 50 groupes. Actuellement, on dénombre trois employés à la CDC avec 89 organismes membres. À son tour, la CDEC en est membre. Il y a environ 50 autres CDC qui siègent en compagnie de celle de Sherbrooke à la table nationale des CDC. L'organisation est également présente dans 7 autres comités ou tables de concertation estriens ou sherbrookoises. Contrairement à la CDEC, la CDC s'occupe exclusivement des organismes communautaires. À ce propos, elle a d'ailleurs mis sur pied un programme de mentorat pour les nouveaux directeurs ou coordonnateurs du milieu¹⁹. Par la suite, le programme a été élargi aux employés. Depuis janvier 2007, la CDC offre des assurances collectives (vie, salaire, santé) à ses membres. Il est aussi possible d'y emprunter de l'équipement audio-visuel, avec un tarif plus élevé pour les non-membres.

Le Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (ROC) est plutôt actif sur le plan politique. En effet, il a été à l'avant-plan lors de la grève de deux journées des organismes communautaires du Québec qui s'est déroulée en début novembre. À l'échelle provinciale, on comptait 1 300 organismes participant à la grève et au niveau estrien, on dénombrait alors une centaine de groupes²⁰. La manifestation qui a eu lieu à Sherbrooke à cette occasion a réuni environ 600 personnes. Le ROC n'est pas nouveau dans le paysage sherbrookoise. Cette organisation, qui compte cinq employés, est née dans la foulée du rapport Côté en 1992. Le ROC offre une dizaine de formations qui touchent surtout la bonne gestion d'un groupe communautaire. Il fournit également un soutien personnalisé et gratuit à ses membres, mais payant aux non-membres. Quatre-

¹⁹ Corporation de développement communautaire de Sherbrooke, Histoire de la CDC, Sherbrooke, 2015, [En ligne], <http://www.cdcsherbrooke.org/historique.sphp> (page consultée le 23 novembre)

²⁰ ROUSSEAU, Marie-Hélène, Cent organismes communautaires de l'Estrie en grève, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/regions/estrie/2015/11/02/003-greve-organismes-communautaires-estrie-centre-du-quebec.shtml> (page consultée le 20 novembre)

vingt-trois (83) organismes communautaires composeraient actuellement le ROC de l'Estrie²¹.

Il existe ici une ressource essentielle pour trouver des gens prêts à aider gratuitement et il s'agit du Centre d'action bénévole de Sherbrooke (CABS). En 1981, Caritas Sherbrooke développe le Centre de bénévolat - Le Réseau d'entraide et celui-ci devient indépendant 18 ans plus tard²². Si le groupe offre des formations, c'est surtout pour sa capacité à trouver des bénévoles pour les organismes communautaires que le CABS est reconnu. Pour qu'un groupe puisse afficher ses postes de bénévoles auprès du CABS, il faut néanmoins qu'il soit membre de ce centre au coût annuel de 45\$. Le CABS est lui-même membre de 5 groupes, dont le ROC Estrie et la Fédération des centres d'action bénévole du Québec.

Établi à Sherbrooke depuis 1973, Sercovie est une véritable institution. La mission fondamentale de cet organisme est de favoriser un milieu sain pour les aînés et de contribuer à leur maintien à domicile. Son service de popote roulante distribue 150 000 repas annuellement chez des personnes âgées ou en mobilité réduite au coût de 6\$ chacun. Le Sercovie est également membre de 10 organismes dont la plupart partage une clientèle semblable²³. Son directeur général est le conseiller municipal Rémi Demers. Quant à son centre d'activités, il offre 80 cours, activités sportives et autres. Le membership y est obligatoire et 2 200 personnes s'en seraient prévaluées. La construction du Carrefour des aînés, qui représente un agrandissement de 15 000 pieds carrés aux locaux de Sercovie, s'est achevée en décembre 2013. Le projet a fait couler de l'encre puisqu'en plein travaux, Québec a fait passer le financement maximal du programme d'infrastructures Québec-Municipalités de 66% à 50%, ce qui a eu pour effet de couper la

²¹ Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie, Sherbrooke, 2015, [En ligne], <http://www.rocestrie.org/> (page consultée le 23 novembre)

²² Centre d'action bénévole de Sherbrooke, Sherbrooke, 2015, [En ligne], <http://www.cabsherbrooke.org/fr/mission/> (page consultée le 13 décembre)

²³ Sercovie, Qu'est-ce que Sercovie?, Sherbrooke, 2015, [En ligne], <http://sercovie.org/sercovie> (page consultée le 22 décembre)

subvention gouvernementale d'un demi-million de dollars²⁴. La Ville de Sherbrooke a donc augmenté sa subvention de 400 000 à 900 000\$ pour compenser cette perte. De nos jours, le Carrefour des aînés compte cinq autres organismes qui travaillent en collaboration avec Sercovie pour offrir un maximum de services en un seul endroit.

Le mouvement Centraide au Canada remonte à 1917 et la branche estrienne date plutôt de 1975. Les deux dernières campagnes de financement de Centraide Estrie ont permis d'amasser chaque fois plus de 1.6 million de dollars et l'actuelle campagne ne devrait pas faire exception. 34 des 68 organismes communautaires qui ont reçu des dons via Centraide en 2015 sont de Sherbrooke et le financement de ceux-ci représente 54% des montants reçus. D'ailleurs, les cuisines collectives le Blé d'Or, Sercovie et la Chaudronnée de l'Estrie sont les trois groupes ayant reçu les montants les plus importants de la part de Centraide et ils sont tous basés à Sherbrooke. Centraide Estrie contribue aussi annuellement à hauteur de 35 000\$ pour un programme de bourses d'étude depuis 2011. Une centaine de jeunes enfants reçoivent de futures bourses d'étude pendant 5 ans et celles-ci sont investies entretemps jusqu'à ce qu'ils atteignent un certain âge. La sélection des boursiers est laissée à une douzaine d'organismes communautaires œuvrant dans le domaine familial. Grâce à son programme «Bâtisseurs communautaires», Centraide Estrie vise à encourager la concertation entre acteurs sociaux et même privés. En 2015, 11 «concertations» se sont vues remettre 9 564\$ chacune, dont le Regroupement des organismes communautaires famille de l'Estrie, la CDC Sherbrooke, la Table École, Parc, Église (ÉPÉ) des Jardins-Fleuri et la Table de concertation et d'action Ascot en santé.

Moisson Estrie a été mis sur pied en 1988. L'organisme distribue annuellement 3M\$ de denrées alimentaires à ses partenaires, dont 30 à 40 organismes communautaires et une douzaine à une quinzaine d'écoles de la Commission scolaire de la Région-de-

²⁴ BOMBARDIER, David, Le coût du projet Carrefour des aînés double, La Tribune, 2015, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/la-tribune/sherbrooke/201112/16/01-4478548-le-cout-du-projet-carrefour-des-aines-double.php> (page consultée le 19 décembre)

Sherbrooke (CSRS) selon les sources^{25,26}. L'année 2015 a été particulièrement mouvementée à Moisson Estrie. Pour preuve, le nombre de repas distribués y est passé de 20 258 à 32 293 et les collations ont cru de 3 191 à 12 575. On note une augmentation marquée de l'utilisation des services de l'organisme par les personnes âgées, les personnes seules et les couples sans enfant. Avec ses partenaires du Centre Saint-Michel et Emploi-Québec, Moisson Estrie offre une expérience de travail à 15 personnes sans emploi pendant une demi-année. Pour recevoir de l'aide alimentaire, les usagers potentiels doivent fournir des preuves de revenu, leur bail et rencontrer un agent d'aide alimentaire pour évaluer leur cas.

Les difficultés actuelles

Bien que plusieurs considèrent que le milieu communautaire québécois et estrien s'est amélioré au cours des 20 dernières années, plusieurs difficultés persistent et de nouvelles apparaissent. Le haut taux de roulement du personnel n'est pas nouveau dans ce milieu, mais il nuit grandement à l'accomplissement normal des tâches au sein des organismes communautaires. La principale cause de ces départs constants est reliée aux conditions de travail. Bien que les salariés soient plus nombreux que jamais dans le domaine, les salaires n'y sont pas élevés et il y a rarement un fonds de retraite disponible, avec pour conséquence que plusieurs travailleurs communautaires font le saut dans la fonction publique²⁷. Il y a aussi une certaine perception selon laquelle les travailleurs communautaires sont vus comme moins professionnels que leurs vis-à-vis de la fonction publique par la population en général²⁸. Néanmoins, les dernières compressions budgétaires ont mené à bien des licenciements et les quelques emplois disponibles dans le

²⁵ QUIRION, René-Charles, «Hausse des demandes d'aide à Moisson Estrie», La Tribune, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/la-tribune/sherbrooke/201511/18/01-4922295-hausse-des-demandes-daide-a-moisson-estrie.php> (page consultée le 15 décembre)

²⁶ Moisson Estrie, Dépannage alimentaire, Sherbrooke, 2015, [En ligne], <http://www.moissonestrie.com/depannage-alimentaire/> (page consultée le 15 décembre)

²⁷ MORIN, Paul (2015). Entrevue menée par Bernard Beausoleil Chartrand, le 8 décembre au CSSS d'Youville, Sherbrooke, dans le cadre de cette note de recherche.

²⁸ MERCIER, Clément; MÉTIVIER, Annick, Action intersectorielle et développement local à Sherbrooke : impacts et perspectives pour l'action communautaire, Sherbrooke, Moisson-Estrie, 2003, [En ligne], p.93., http://www.santeestrie.qc.ca/sante_publicque/direction/documents/Action_intersectorielle_et_developpement_local_1999-2001.pdf (page consultée le 14 décembre)

secteur reçoivent ainsi plus de CV que jamais. Le recrutement et le maintien de bénévoles n'en est pas plus aisé.

Si la concertation entre les organismes communautaires représente un atout, plusieurs chercheurs jugent que le milieu communautaire est rendu à une «hyperconcertation» qui a des effets néfastes. Ce qu'on entend par l'hyperconcertation, c'est la multiplication des regroupements, tables et fronts d'organismes qui eux-mêmes créent d'autres associations d'associations. Participer à un regroupement d'organismes demande du temps et des ressources, et il faut donc que ceux-ci soient investis au bon endroit. Plusieurs tentatives de concertation ont donné l'impression à certains organismes communautaires de ne pas avoir réellement d'influence²⁹. Dans d'autres cas de concertation, la défense stricte de ses propres intérêts en tant que groupe empêche toute orientation commune. Pour toutes ses raisons, plusieurs organismes refusent de prendre part à quelque regroupement que ce soit malgré de fortes pressions. Au sein du milieu communautaire, quelques-uns se risquent à proposer de fusionner les organismes qui travaillent sur un problème semblable. Cependant, un tel acte devrait provenir des membres des groupes en question vu le caractère démocratique du secteur et difficilement d'une autre instance. De plus, une fusion peut avoir des effets néfastes surtout si elle réduit le nombre de points de service pour les usagers. Il se trouve que la proximité géographique est capitale pour rejoindre les gens qui ont besoin des services communautaires dont même un aller-retour en autobus peut débalancer le budget.

Face à la chute du nombre de bénévoles et l'augmentation de la proportion de personnel rémunéré, le financement est nécessaire plus que jamais au niveau communautaire. Outre les sommes d'argent, les modalités du financement importent beaucoup. On compte trois types de financement³⁰. Le premier type est le financement de base ou pour la mission globale de l'organisme. Généralement, c'est celui que préfère le milieu communautaire, car il n'y a pas de contreparties. Il peut être récurrent ou non. Le second type est spécifique ou par entente de services. Encore une fois, il peut être récurrent ou non, mais

²⁹ Ibid, p.96.

³⁰ JETTÉ, Christian, Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2008, p.325.

le financement est conditionnel à l'accomplissement de certaines tâches. Le dernier type est ponctuel ou par projet et il s'arrête en même temps que le projet qui le concerne.

Conserver son indépendance correspond à une autre difficulté actuelle du milieu communautaire. Si à la base, le pouvoir revient aux membres et que l'assemblée générale est l'instance supérieure, l'institutionnalisation et l'augmentation du nombre de salariés par rapport au nombre de bénévoles tend à diminuer le caractère de participation citoyenne. De même, la concertation qui peut donner une plus grande portée à un organisme communautaire peut aussi avoir comme effet pervers que son avis soit dilué au sein du regroupement. Le financement par entente de services ou par projet peut détourner un organisme communautaire de sa raison d'être initiale, surtout s'il se trouve en difficulté budgétaire à la base. C'est pourquoi beaucoup d'organismes ont longtemps refusé tout financement conditionnel, mais ils seraient de moins en moins nombreux aujourd'hui. Quel que soit le moyen de financement, la recherche d'argent prend beaucoup de temps aux bénévoles et aux travailleurs. Effectivement, on constate une réelle compétition entre les organismes pour l'obtention de subventions. Les fondations privées peuvent, à leur tour, être une source de perte d'indépendance pour le milieu communautaire. Selon certains chercheurs, la FLAC ne fait pas seulement introduire une logique de marché au sein des organismes communautaires, mais elle orienterait certaines politiques du gouvernement québécois³¹. D'autres sont moins critiques envers la FLAC et notent même une évolution positive récente. En effet, cette fondation est moins prescriptive qu'avant et peut désormais financer la mission d'un organisme jusqu'à 300 000\$³².

Trop souvent, le rythme des réformes, des coupures et des réorganisations au niveau de l'État amène un stress nuisible au milieu communautaire. Il l'est pour les travailleurs et les bénévoles qui se découragent de voir leurs efforts se gaspiller en projets éphémères peu structurants. Les usagers des services communautaires en deviennent cyniques et

³¹ LAVOIE, Jocelyne; PANET-RAYMOND, Jean, La pratique de l'action communautaire, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2014, p.57-58.

³² MORIN, Paul (2015). Entrevue menée par Bernard Beausoleil Chartrand, le 8 décembre au CSSS d'Youville, Sherbrooke, dans le cadre de cette note de recherche.

s'investissent moins personnellement craignant que leurs projets disparaissent du jour au lendemain.

Une des principales difficultés éprouvées par le milieu communautaire est que la pauvreté est trop souvent abordée de manière sectorielle et non globale. Beaucoup d'utilisateurs des services communautaires ont plus d'un problème (drogue, faible revenu, maladie mentale) qui entrent en interaction les uns avec les autres³³, ce qui crée le cercle vicieux de la pauvreté. Dans plusieurs cas, les personnes qui fréquentent les services communautaires le font parce que l'aide de l'État est insuffisante. C'est ce qui arrive avec bien des gens touchant l'aide sociale ou encore des chômeurs ne réussissant pas à se qualifier pour l'assurance-emploi. En campagne électorale, Justin Trudeau a d'ailleurs promis de «bonifier» ce dernier programme de 2 milliards de dollars annuellement. L'augmentation du nombre d'heures à travailler avant de se qualifier au programme ainsi d'autres restrictions ont graduellement fait diminuer le pourcentage de chômeurs admissibles de 80% à 38% de nos jours³⁴.

Dans le milieu communautaire, on parle d'*empowerment* lorsque l'individu ou le groupe se voient octroyés les outils afin d'agir sur ses propres conditions sociales. Dans le domaine de l'aide alimentaire, ce concept s'appliquerait aux cuisines collectives ou encore aux jardins communautaires alors qu'une soupe populaire en serait exclue. Si l'idée de la soupe populaire aide l'individu à court terme, il ne lui donne cependant pas les outils pour se prendre en main. Cette prise en charge collective est un élément fondamental sans quoi on parlerait plutôt de milieu caritatif et non communautaire.

³³ MERCIER, Clément; MÉTIVIER, Annick, Action intersectorielle et développement local à Sherbrooke : impacts et perspectives pour l'action communautaire, Sherbrooke, Moisson-Estrie, 2003, [En ligne], p.61, http://www.santeestrie.qc.ca/sante_publicque/direction/documents/Action_intersectorielle_et_developpement_local_1999-2001.pdf (page consultée le 14 décembre)

³⁴ BUZZETTI, Hélène, Assurance-emploi : une réforme de 2 milliards, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/canada/449582/assurance-emploi-trudeau-propose-une-reforme-de-2-milliards> (page consultée le 13 décembre)

Conclusion

Ainsi, le milieu communautaire québécois est passé d'une extension de l'Église catholique à une composante relativement indépendante et fondamentale du tissu social. Tant la reconnaissance de ses organismes, le financement public que les lieux de concertation ont évolué de manière croissante depuis la Révolution tranquille. De nos jours, les organismes communautaires québécois continuent de se développer malgré les revers qui se sont multipliés récemment. En observant ce qui se fait à la Ville de Sherbrooke, on constate qu'elle va dans le sens de plusieurs municipalités québécoises qui tentent de compenser les divers désengagements de Québec. En ce sens, les montants octroyés à ce secteur ont augmenté et parallèlement, de plus en plus d'associations sont reconnues de manière officielle. Quant aux organismes communautaires sherbrookoïses, on y observe une croissance des services qui y sont donnés. Où qu'on soit au Québec, chaque groupe communautaire fait face à plusieurs défis. Doit-il participer à des regroupements quitte à perdre une partie de son indépendance? Doit-il miser sur la professionnalisation de ses employés ou davantage sur la participation de ses bénévoles? Doit-il accepter des ententes de services qui peuvent renier sa mission première ou les refuser et souffrir financièrement?

Il y a néanmoins un certain danger si la tendance actuelle se maintient : les municipalités risquent de se retrouver avec de plus en plus de problèmes. Le modèle communautaire québécois n'est toutefois pas fondamentalement remis en question. Rappelons qu'il demeure une exception à travers le monde quant à son mode de financement à la mission qui fait envie à bien des groupes communautaires étrangers. Il reste également primordial de ne pas oublier que la participation citoyenne est au cœur de ces organismes. Conséquemment, le milieu communautaire milite à son tour pour que les gouvernements donnent plus de pouvoirs à la société civile.

Bibliographie

BOMBARDIER, David, Le coût du projet Carrefour des aînés double, La Tribune, 2015, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/la-tribune/sherbrooke/201112/16/01-4478548-le-cout-du-projet-carrefour-des-aines-double.php> (page consultée le 19 décembre)

BUZZETTI, Hélène, Assurance-emploi : une réforme de 2 milliards, Le Devoir, 2015, [En ligne], <http://www.ledevoir.com/politique/canada/449582/assurance-emploi-trudeau-propose-une-reforme-de-2-milliards> (page consultée le 13 décembre)

Centre d'action bénévole de Sherbrooke, Sherbrooke, 2015, [En ligne], <http://www.cabsherbrooke.org/fr/mission/> (page consultée le 13 décembre)

Corporation de développement communautaire de Sherbrooke, Histoire de la CDC, Sherbrooke, 2015, [En ligne], <http://www.cdcsherbrooke.org/historique.sphp> (page consultée le 23 novembre)

Corporation de développement économique communautaire de Sherbrooke, Sherbrooke, 2015, [En ligne], <http://www.cdec-sherbrooke.ca/cdec> (page consultée le 23 novembre)

Forum social mondial, À propos du Forum social mondial, 2015, [En ligne], <https://fsm2016.org/sinformer/a-propos-du-forum-social-mondial/> (page consultée le 11 décembre)

JETTÉ, Christian, Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2008, 422p.

LAVOIE, Jocelyne; PANET-RAYMOND, Jean, La pratique de l'action communautaire, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2014, 406p.

MERCIER, Clément; MÉTIVIER, Annick, Action intersectorielle et développement local à Sherbrooke : impacts et perspectives pour l'action communautaire, Sherbrooke, Moisson-Estrie, 2003, [En ligne], http://www.santeestrie.qc.ca/sante_publicque/direction/documents/Action_intersectorielle_et_developpement_local_1999-2001.pdf (page consultée le 14 décembre)

Ministère de la santé et des services sociaux, Portrait sommaire : subventions gouvernementales aux organismes communautaires, 2013, [En ligne], <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2326441> (page consultée le 10 décembre)

Ministère de l'emploi et la solidarité sociale, Le Québec mobilisé contre la pauvreté : la région de l'Estrie, 2011, [En ligne], http://www.messs.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_Profil_Estrie.pdf (page consultée le 15 décembre)

Moisson Estrie, Dépannage alimentaire, Sherbrooke, 2015, [En ligne], <http://www.moissonestrie.com/depannage-alimentaire/> (page consultée le 15 décembre)

MORIN, Paul (2015). Entrevue menée par Bernard Beausoleil Chartrand, le 8 décembre au CSSS d'Youville, Sherbrooke, dans le cadre de cette note de recherche.

PROULX, Jean; SAVARD, Sébastien, Les organismes communautaires au Québec : de la coexistence à la complémentarité, Cahiers de LAREPPS, Juin 2012, 27p.

QUIRION, René-Charles, «Hausse des demandes d'aide à Moisson Estrie», La Tribune, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/la-tribune/sherbrooke/201511/18/01-4922295-hausse-des-demandes-daide-a-moisson-estrie.php> (page consultée le 15 décembre)

Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie, Sherbrooke, 2015, [En ligne], <http://www.rocestrie.org/> (page consultée le 23 novembre)

ROUSSEAU, Marie-Hélène, Cent organismes communautaires de l'Estrie en grève, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/regions/estrie/2015/11/02/003-greve-organismes-communautaires-estrie-centre-du-quebec.shtml> (page consultée le 20 novembre)

Sercovie, Qu'est-ce que Sercovie?, Sherbrooke, 2015, [En ligne], <http://sercovie.org/sercovie> (page consultée le 22 décembre)

Ville de Sherbrooke, «Organismes de la Ville de Sherbrooke», Sherbrooke, 2015, [En ligne], https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/citoyen/organismes/organisme/list/Category/org_category/ (page consultée le 10 décembre)

Ville de Sherbrooke, «Politique de développement social et communautaire», Sherbrooke, 2008, [En ligne], https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/democratique/poldevsocial_final_fr.pdf (page consultée le 24 novembre)

Ville de Sherbrooke, «Politique d'admissibilité des organismes et énoncé de partenariat de la Ville de Sherbrooke», 2009, [En ligne], https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/democratique/brochure_partenariat.pdf (page consultée le 24 novembre)

Annexes

Tableau de bord des communautés sherbrookoises de l'Observatoire estrien du développement des communautés (OEDC) :

<http://www.oedc.qc.ca/tableau-de-bord/11/ville-de-sherbrooke>

Bottin des organismes communautaires sherbrookoises du Centre d'action bénévole de Sherbrooke (CABS)

<http://www.cabsherbrooke.org/fr/bottin-des-organismes/?id=2>